RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE Pordic

Conservatoire du littoral

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'acheteur :

Commune de Pordic

1 Place Emile Guéret
22590 Pordic

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex

Affaire n°2026.06

Travaux de valorisation du littoral de Pordic

Procédure adaptée passée en application du code de la commande publique

Date et heure limites de remise des candidatures et offres :
4 décembre 2026 à 17h

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur 3
Article 2 - Objet de la consultation 3
2-1-Objet du marché 3
2-2-Procédure de passation 3
2-3-Techniques particulières d'achat 3
Article 3 - Dispositions générales 3
3-1-Décomposition du marché 3
3-2- Délai d'exécution 4
3-3-Modalités de financement et de paiement 4
3-4-Forme juridique de l'attributaire 4
3-5-Délai de validité des propositions 4
3-6-Variantes 4
3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site 5
Article 4 - Dossier de consultation 5
4-1-Contenu du dossier de consultation 5
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique 5
4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires 5
4-3-1-Modification du dossier de consultation 5
4-3-2-Renseignements techniques complémentaires 5
4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché 6
Article 5 – Conditions de remise des plis 6
5-1-Présentation des candidatures 6
5-2-Contenu de l'offre 7
5-3-Langue de rédaction des propositions 7
5-4-Unité monétaire 7
5-5-Négociation 8
Article 6 - Jugement des propositions 8
6-1- Critères d'examen des candidatures 8
6-2- Critères de jugement des offres (communs aux deux lots) 8
Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours 8
7-1- Renseignements administratifs 8
7-2- Voies de recours 8

Article 1 - Acheteur

L'acheteur :

Commune de Pordic
1 Place Emile Guéret
22590 Pordic

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CDL)
Conservatoire du littoral
Corderie Royale
CS 10137
17306 Rochefort Cedex
Téléphone : 05 46 84 72 50
Site internet : http://www.conservatoire-du-littoral.fr

Maîtrise d'oeuvre (MOE) :
ATELIER INEX
40 RUE ANGE FONTAN
35400 SAINT-MALO
Téléphone : 06.42.38.71.05
Courriel : h.delamarre@atelier-inex.fr
SIRET : 950 728 386 00018

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Travaux de valorisation du littoral de Pordic

Les prestations relèvent de la catégorie 3 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 du 31/12/1993).

Références à la nomenclature européenne (CPV) :
45112700-2 Travaux d'aménagement paysager
45112500-0 Travaux de terrassement
45112600-1 Déblai-remblai
45262512 Travaux de maçonnerie pierre de taille

2-2-Procédure de passation

Procédure adaptée passée en application du code de la commande publique et des articles L2123.1, R2123.1 et suivants

2-3-Techniques particulières d'achat

Sans objet, marché ordinaire

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché est composé de 2 lots :
Lot 1 : Aménagements paysagers
Lot 2 : Pierre sèche

3-1-2-Tranches optionnelles

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-2- Délai d'exécution

Chaque lot prend effet à sa notification et se termine à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage de chaque lot.	**Délais d'exécution**	**Période de préparation non-comprise**
Lot 1 : Aménagements paysagers	6 mois	2 semaines
Lot 2 : Pierre sèche	6 mois Un entretien pour une durée de 1 an complète le présent délai d'exécution	3 semaines

C'est un délai d'exécution maximum fixé par le maître d'ouvrage.
Un calendrier prévisionnel d'exécution devra être fourni lors de la 1ère réunion de chantier en incluant éventuellement les congés annuels, **ce calendrier deviendra contractuel** et pourra être modifié en réunion de chantier.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire à 30 jours.

Le marché sera financé sur fonds propres par la Commune en co-maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du littoral.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142.24 du code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement devra préciser le compte unique sur lequel les versements seront effectués.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de l'article
R2142.21 du code précité.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la réception de l'offre initiale ou en cas de négociation à compter de la date de réception de l'offres négociée.

3-6-Variantes

3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)

Les variantes libres par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2- Variantes imposées par l'acheteur (Prestations supplémentaires)

Pour le lot 1 :
Prestation supplémentaire éventuelle : Dépose de la cuve et remise au propre du terrain
La réponse à la variante précitée est obligatoire. La co-maitrise d'ouvrage se réserve la possibilité de retenir ou non ces variantes au terme de l'analyse des offres.
Pour le lot 2 :
Prestation supplémentaire éventuelle : Fourniture et transport des pierres pour la réalisation de tous les ouvrages de maçonnerie
La réponse à la variante précitée est obligatoire. La co-maitrise d'ouvrage se réserve la possibilité de retenir ou non ces variantes au terme de l'analyse des offres.

3-7-Visite des lieux et consultation de documents sur site

La visite des lieux est conseillée avant la remise d'une offre. Les sites sont ouverts au public.

L'entrepreneur devra avoir parfaitement apprécié toutes les contraintes environnementales liées au chantier ainsi que toutes les servitudes propres aux accès de chantier, aux servitudes d'implantation, d'approvisionnement et d'évacuation des matériaux. Aucune modification de son forfait ne pourra lui être accordée pour une mauvaise appréciation de sa part.
Dans le cas où, à travers les documents établis par les concepteurs, certaines stipulations particulières sembleraient avoir été omises ou paraîtraient inadaptées, l'entrepreneur devra le signaler au cours de la consultation et effectuer une mise au point chiffrée sur un document annexe, remis avec sa proposition.

L'ensemble des documents relatifs aux déclarations de travaux sera remis au titulaire par le représentant de la maîtrise d'ouvrage, avant le commencement des travaux si besoin.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :
- le règlement de la consultation (RC),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- le bordereau des prix unitaires (BPU),
- le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Les déclarations de travaux

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires

4-3-1-Modification du dossier de consultation

Des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard quatre jours** avant la date limite de remise des offres.
Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.
Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.
Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.
Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur.
Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

4-3-2-Renseignements techniques complémentaires

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur MEGALIS (https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise) et devra parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

4-4-Echanges pendant et après la phase de passation du marché

Tous les échanges pendant la passation et l'exécution du marché se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur MEGALIS sauf impossibilité technique.

Article 5 – Conditions de remise des plis

➢ **Remise des plis par voie électronique :**

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, l'acheteur exige la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132.11 du code de la commande publique. Cette copie est remise soit sur support papier soit sur support physique électronique (clé USB, CD..), à l'adresse suivante :

Commune de Pordic
1 Place Emile Guéret
22590 Pordic

Il appartient au candidat de renseigner sur la plateforme MEGALIS une adresse de courriel valide et fonctionnelle durant toute la procédure de consultation. La Maitrise d'ouvrage ne pourra être tenue pour responsable en cas d'erreur d'adresse de courriel ou de non-réception des courriels de la plateforme MEGALIS (blocage, spam etc..).

Recommandations
Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé.

Aucune autre forme d'envoi ne sera acceptée.

5-1-Présentation des candidatures

le candidat peut répondre par tout autre moyen y compris via le formulaire DUME
Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature (**DC1** disponible sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Déclaration du candidat (**DC2** disponible sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Déclaration du candidat sous-traitant (**DC4** disponible sur http://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-declaration-du-candidat)

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années (certificats de capacité ou équivalent)
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants) (R2143.12 code de la commande publique).
Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur à l'appui de sa candidature.

5-2-Contenu de l'offre

- **Le BPU_DQE dûment complétée**
- Une **note méthodologique** répondant aux sous-critères suivants : (CF cadre technique en annexe de ce DCE)

 1°) Les moyens humains, techniques et leur adéquation au chantier (30%)
 2°) Le mode opératoire pour chaque site de chantier, en précisant pour chacun et respect du planning (50%)
 3°) Les exigences environnementales (20%)

 Le candidat doit indiquer (décret 2020-1817 du 29 décembre 2020 : **informations obligatoires en respect de l'article D541-45-1 du code de l'environnement**) :
 - une estimation de la quantité totale de déchets produits par l'entreprise pendant le chantier ;
 - les modalités de gestion et d'enlèvement des déchets générés durant le chantier, c'est-à-dire l'effort de tri sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue [et le cas échéant, le broyage des déchets sur le chantier ou autres dispositions techniques, uniquement dans le cadre de travaux de jardinage] ;
 - le ou les points de collecte où l'entreprise prévoit de déposer les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation ;
 - une estimation des coûts associés aux modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets.

- RIB faisant apparaitre IBAN et BIC

- En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en plus du DC4 :
 - Les capacités professionnelles et techniques du sous-traitant (DC2),
 - RIB faisant apparaître IBAN et BIC (pour les prestations dont le montant est supérieur à 600€ TTC, conformément à l'article R2193.10 du code précité).

Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2143.3 du code précité
Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'acheteur.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité.
Nota : l'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.

A l'issue de la procédure d'attribution, un acte d'engagement sera transmis au candidat retenu pour signature.

Conformément à l'article R.2181-7 du code de la commande publique, si, après le choix de l'attributaire et avant la notification prévue par l'article R. 2181-1, celui-ci se trouve, par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, dans l'impossibilité d'exécuter le marché, l'acheteur peut solliciter le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite auprès des autres soumissionnaires dans l'ordre du classement des offres.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Négociation

Conformément à l'article R2123.5 du code de la commande publique, une phase de négociation est prévue. Les modalités seront les suivantes :
Une phase de négociation sera menée avec le(s) soumissionnaire(s) ayant présenté les 3 offres les mieux classées au vu des critères de jugement des offres.

Les offres non admises aux négociations sont éliminées. Il est bien précisé qu'un rapport d'analyse des offres avant négociation a été réalisé avec un classement de toutes les offres en appliquant les critères de jugement des offres.

Les offres inappropriées seront éliminées et non négociables, conformément à l'article R2152.1 du code de la commande publique.

Les négociations se feront par échange électronique (mail) et si besoin par une rencontre avec chacun des candidats admis aux négociations.
Les discussions pourront porter sur les aspects techniques, financiers ou méthodologiques.
A l'issue des négociations, les offres finales seront analysées sur la base des critères initiaux de sélection.
Le résultat des négociations sera formalisé à l'acte d'engagement (ATTRI1) signé avec le candidat retenu avant la notification du marché.
Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes.

6-1- Critères d'examen des candidatures

L'acheteur contrôlera les garanties professionnelles, techniques (expériences, compétences, moyens) et financières des candidats au vu des pièces de candidatures remises.

6-2- Critères de jugement des offres (communs aux deux lots)

1. Prix des prestations (pondération 40%) sur la base du montant TTC du DQE.

Le critère prix sera évalué par application de la formule suivante :

$$\text{note} = 40 \times \frac{\text{Montant offre TTC.}_{\text{moins disant}}}{\text{Montant offre TTC.}_{\text{candidat}}}$$

Le montant utilisé pour l'analyse du prix sera le montant total TTC. du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

2. Valeur technique (pondération 60%) appréciée sur la base du cadre du mémoire technique (en annexe) et selon les sous critères suivants :

- 1°) Les moyens humains, techniques et leur adéquation au chantier (30%)
- 2°) Le mode opératoire pour chaque site de chantier, en précisant pour chacun et respect du planning (50%)
- 3°) Les exigences environnementales (20%)

Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours

7-1- Renseignements administratifs

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la plate-forme MEGALIS

7-2- Voies de recours

Tribunal administratif de Rennes

Hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte

CS 44416

35044 Rennes Cedex

Tel : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
N° SIRET : 173 500 059 00014